

Monsieur le Préfet de police,
Monsieur le Préfet de région, Messieurs les Préfets,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mon Général, Messieurs les Directeurs et Directrices ,

Messieurs les Président , Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

Ceux qui étaient déjà présents en ce même amphithéâtre il y a quatorze mois pour nos IVèmes assises de la sécurité privée se souviennent sûrement du contexte d'alors : nous étions non seulement dans une période pré-électorale, mais surtout notre pays était sous le choc d'une terrible vague d'attentats.

Peut-être avez-vous à l'esprit les grandes lignes des différents discours tenus à cette tribune : tous en appelaient à une « montée en gamme » nécessaire de vos professions. Pour ma part, je savais alors que vos métiers seraient de plus en plus sollicités, tant par nos concitoyens que par les décideurs publics.

Ces derniers mois, ces tendances se sont affirmées : attentats au Royaume-Uni ainsi qu'en Allemagne et en Espagne, menaces persistantes sur notre territoire, appels pressants d'observateurs et d'élus à une meilleure répartition des missions de sécurité entre tous les acteurs. Rien de tout cela ne vous a échappé.

J'ai souvenir de m'être exprimé ce jour-là en faveur d'un dialogue institutionnel fructueux entre nous. J'avais fait part de ma conviction selon laquelle le pilotage d'un secteur comme le votre ne saurait être « technocratique », et que seuls vos représentants peuvent nourrir le terreau des réformes de demain...mais convenez que l'exercice n'est pas facile.

Si je conçois aisément que vous ne soyez pas tous au fait des « subtilités » du fonctionnement de l'Etat, comprenez aussi que, dans le fonctionnement interne des organisations professionnelles ou syndicales, des attentismes, des rivalités, des jeux d'influence, ont pu quelquefois freiner des réflexions, des élans, et empêcher vos entreprises de s'inscrire dans le bon « tempo » de l'actualité de notre pays.

Une chance historique s'offre à vous : comme vient de l'indiquer M. Le Ministre d'Etat, les entreprises de sécurité, dans leur diversité, auront toute leur place dans les différentes réformes lancées, et en premier lieu bien sûr dans la PSQ. Plus encore, l'exercice de médiation qu'il a évoqué devant vous, et que j'ai l'honneur de conduire, offrira à vos représentants une véritable « page blanche » à écrire : j'y reviendrai tout à l'heure.

Je souhaite préalablement vous dresser un état des lieux de vos professions telles qu'elles m'apparaissent en ce mois de février 2018.

O – O – O

En premier lieu, admettez que peu de secteurs de notre économie peuvent se prévaloir d'une **telle croissance** de leur chiffre d'affaires : si j'en crois les experts et les observateurs reconnus sur la place (et tenant compte des limites méthodologiques de leurs études), nous constatons que l'année 2017 vient de connaître une progression de chiffre d'affaires de l'ordre de 3 à 4%, après des exercices à +4,6 en 2015 et +4,2% en 2016. Même si une stagnation autour des 2 à 3% est désormais envisageable, reconnaissez que vous sortez là d'une séquence faste !

Entendons-nous toutefois sur un point : il n'y a rien de plus artificiel que ces exercices comptables où l'on agglomère des « géants du secteur » et la masse des sociétés unipersonnelles et où l'on associe des professions radicalement différentes : cela revient à additionner des préoccupations sans rapport les unes avec les autres : je sais, de par ma mission, ce que sont les interrogations de la surveillance humaine (face à l'émergence des nouvelles technologies), l'inquiétude des transporteurs de fonds (face à la baisse des flux de liquidités en notre pays), la quête de reconnaissance des agents de recherche privés ou encore les difficultés de la sûreté aéroportuaire (livrée à des responsabilités accrues). Je veux que chacune de ces activités, sans oublier les autres, trouve au sein du Ministère de l'Intérieur, un correspondant attitré, susceptible d'apporter des solutions aux problèmes posés. Car c'est la mission même de ma délégation que d'être à l'écoute de chacun d'entre vous.

Au seuil de cette nouvelle année, permettez-moi d'envisager un instrument innovant pour appréhender vos métiers, L'actuel « rapport de la branche prévention sécurité » n'est en l'état, me semble-t-il, pas totalement satisfaisant : c'est un constat largement partagé qui incitera, je l'espère, les partenaires à le retravailler. Nous manquons encore cruellement d'outils statistiques pour cerner avec précision votre réalité économique.

Il faudrait également évoquer **l'image du secteur de la sécurité privée** : vous avez su recueillir selon les sondages l'estime de deux français sur trois de satisfaits », fait incontestable bine légitimement soulignés par M. le Ministre, car c'est là une vraie reconnaissance de la part de nos compatriotes.

Il reste toutefois encore quelques pratiques, par quelques uns, qui ternissent auprès des décideurs, l'image de toute une branche professionnelle pourtant en progrès ces dernières années.

En effet, à mon sens, l'opacité n'est plus de mise dans l'économie moderne à l'heure des réseaux sociaux, et encore moins dans le champ de la sécurité. Or, des dérives persistent dans certains secteurs : recours à une main d'œuvre non déclarée ou sous-déclarée, à des CDD de brève durée, mélange des genres avec le secteur dit de « l'événementiel », recours à des pratiques de « sous-traitance » en cascade, des « enchères inversées » ou encore « des remises imposées de fin d'année »... Bref, comprenez qu'il n'est ainsi pas toujours aisé de plaider pour l'accroissement de responsabilités des entreprises de sécurité dans l'offre globale de sécurité proposée aux Français dans ce contexte.

Or, et c'est là une autre bonne nouvelle de l'année 2017, la branche « prévention-sécurité » se structure et se dote d'organisations professionnelles représentatives. Un récent arrêté du Ministre du Travail a reconnu comme représentatives quatre organisations : deux dans la surveillance humaine, une troisième dans la surveillance électronique, et une quatrième dans la sûreté aéroportuaire. Connaissant bien leur président respectif, leur motivation et leur ambition, je suis convaincu qu'ils seront déterminés à faire disparaître les « mauvaises pratiques » que je viens d'évoquer, et apportant ainsi aux entreprises de la branche le cadre nécessaire à un développement de qualité.

L'optimisme par conséquent est de mise !

O – O - O

En réalité, il me semble que certaines difficultés viennent des caractéristiques propres à ce secteur qui a du **mal à recruter**, et qui serait « sous tension » comme le soulignent certains économistes, au même titre que le BTP ou l'hôtellerie. Pourquoi, dès lors, ne pas intégrer cette réalité dans les réflexions et les débats qui animent la branche et la placer devant ses responsabilités ?

A l'Administration de contrôler et de sanctionner les pratiques décrédibilisant le secteur : les dépassements horaires de services exorbitants, le non-respect des engagements pris sur les effectifs lors des passations de marché, par exemple.

Voyez-vous, je crois que certaines pratiques ne correspondent plus à la modernité, alors que la révolution digitale nous a fait basculer dans le XXIème siècle : ainsi, par exemple, la création à votre profit d'une carte professionnelle digne de ce nom, avec traçabilité et volume horaire de chaque agent, serait déjà en soi une source de progrès pour mieux appréhender la réalité des effectifs.

Une seconde difficulté, propre au secteur de la sécurité privée, réside peut-être dans **une méthodologie spécifique à votre branche**, que je respecte pleinement (car là-aussi, c'est une affaire interne) mais que je peine parfois à comprendre : ainsi, la production de CQP est importante et de qualité (et je salue le travail de M. RITTER que vous entendrez tout à l'heure), mais je reste étonné que parfois les « fiches métier », infiniment plus importantes et qui décrivent le cadre d'intervention de chaque profession, puissent n'intervenir que dans un second temps.

Veillons à ce qu'un défaut d'anticipation n'obère pas la future mise en œuvre de la nouvelle activité de la surveillance armée : qu'importent les débats en cours sur la taille du marché qui va s'ouvrir, qu'il s'avère « minimal », « marginal » ou « substantiel ». Il revient aux représentants de la profession de s'emparer sans tarder de ces questions et d'être au rendez-vous des arrêtés qui vont être élaborés dans les prochaines semaines. La question du seuil de rémunération de ces agents, dont l'activité sera sans nul doute examinée de très près, est, à mes yeux, prioritaire.

Je ne reviendrai pas non plus sur les longs débats concernant les impératifs de formation continue qui ont jalonné l'année 2017, des « postures initiales » jusqu'à l'accord de branche unanime, signé en fin d'année et que le Ministre d'Etat a salué.

Oui, l'ensemble des organisations professionnelles et des organisations syndicales représentatives de la branche ont signé cet accord : il permet le financement partiel du module, de 24 à 31 heures, intitulé « maintien et actualisation des compétences », dénommé aussi « MAC ».

Je mesure les efforts fournis par certains présidents pour convaincre les instances dirigeantes de dégager ainsi des ressources supplémentaires de financement. Cela n'a pas été sans risque. Mais alors que l'année 2018 se profilait dans la perspective d'un « continuum de sécurité », il était vital que son fondement repose sur ces obligations de formation a minima.

Souvenons-nous du précédent des polices municipales (et je m'exprime ainsi devant l'un des premiers employeurs de policiers municipaux et ancien Président de la Commission consultative des polices municipales, Monsieur le Maire de Nice, Christian ESTROSI, qui nous fait l'honneur d'intervenir ce matin).

En effet, la montée en compétence et les responsabilités croissantes des polices municipales depuis la loi de 1999 n'ont pu se concrétiser que par les efforts soutenus de maires pour la formation de leurs agents. Les futurs agents de police municipale doivent suivre aujourd'hui une formation initiale de six mois avant d'obtenir leur

agrément. C'est à cette condition-là notamment que le partenariat avec les forces de sécurité de l'Etat a pu se nouer dans de nombreuses communes.

Mesdames, Messieurs, il se trouve que la délégation que j'ai le privilège d'animer est en charge du dialogue entre les forces de sécurité de l'Etat et les autres acteurs de la sécurité, qu'ils soient privés ou policiers municipaux. A ce titre, nous sommes en permanence à l'écoute des réflexions et parfois des craintes des professionnels.

C'est la raison pour laquelle nous avons été sensibles, comme le Ministre d'Etat d'ailleurs, aux sollicitations des organisations représentant les prestataires de surveillance humaine à l'automne dernier.

La question du modèle économique de ces entreprises était posée avec la multiplication des marchés, publics comme privés, incitant à « une course au moins disant ». Or, il est aisé de comprendre que de telles pratiques réduisent drastiquement les marges nettes des entreprises de la surveillance humaine : face à de telles distorsions du marché, j'ai bien compris (en entendant notamment les présidents de l'USP, du SNES et du CDSE) que seules les voies du dialogue et de la médiation pourraient rétablir les équilibres contractuels entre les prestataires et leurs clients.

C'est le sens de la médiation qui a été engagée à leur demande depuis novembre 2017 et avec l'appui méthodologique du « médiateur des entreprises, M.PELOUZET et de son adjoint, M.CAURETTE.

Le succès de cette médiation est conditionné toutefois à une nécessaire entente entre les représentants des prestataires et les donneurs d'ordre. Je salue à cet égard l'état d'esprit des présidents TARLET, PECH et VOLANT qui ont accepté de s'engager en « terra incognita », mus par la volonté d'une réussite collective du marché de la sécurité.

Le 24 janvier, un premier bilan d'étape a été unanimement posé. Quelques pistes méritant d'être exploitées ont été identifiées avec un seul fil conducteur : ce fil conducteur consiste à élever le niveau des prestations pour créer plus de valeurs dûment rémunérées.

Ces pistes seront explorées dans les prochaines semaines selon des modalités et des rythmes arrêtés par les organisations professionnelles : l'Etat, vous l'avez compris, n'est qu'un facilitateur à l'occasion de cette médiation. Elles se tourneront vers la façon de mieux définir les prestations lors des appels d'offres, ou de rendre les informations pratiques sur la formation plus accessibles, de trouver les voies et moyens

pour assainir un marché de très petites entreprises dont certaines tirent les prestations vers le bas.

A vrai dire, il n'est pas anodin, que ces efforts collectifs, visant à améliorer les relations contractuelles entre les prestataires de la surveillance humaine et leurs clients, interviennent au moment même où le Ministre d'Etat a demandé la mise en œuvre d'un continuum. Un modèle économique stable constitue la condition sine qua non d'un partenariat efficace et croissant avec l'Etat. Je suis donc particulièrement heureux de souligner l'esprit de responsabilité qui anime vos organisations professionnelles

O – O – O

Pour conclure sur ce diagnostic général que je viens de présenter quant à vos activités, on peut qualifier à mon sens cette fin de décennie comme étant située à la « croisée des chemins », entre un « *monde qui peine à mourir et un autre qui peine à naître* » (pour reprendre la célèbre citation de Gramsci). Je mesure combien cela peut être à la fois source d'inquiétude mais aussi occasion de saisir de belles opportunités.

Et pour saisir ces opportunités que l'on entrevoit, il faudra relever trois types de défi majeur :

En premier lieu, **le défi technologique**, porté par la révolution du numérique : les robots-patrouilleurs, les drones, les portiques à haute-performance, la reconnaissance faciale, sont déjà sur le marché, sur votre marché. L'Intelligence Artificielle s'impose dans les stratégies des décideurs, (qui se projettent déjà dans la construction de « smart cities ») et l'analyse prédictive arrive à grande vitesse, susceptibles de bousculer **significativement** les prestations de sécurité.

Ce sont des outils encore perfectibles et encore coûteux qui interrogent sur la nécessité d'accroître ou non les budgets de sécurité, que d'aucuns annoncent en retrait tandis que d'autres les préfigurent en hausse constante. Dans tous les cas, une « lame de fond » fera évoluer fortement les concepts et les méthodes en cours, y compris la dichotomie entre « missions de sûreté et mission de sécurité », que certains grands groupes remettent déjà en question.

En second lieu, un autre défi (porté par le premier) est un **défi social** qui se posera à vous. Les entreprises que l'on qualifie de « mono-métier » devront s'adapter à toutes ces offres dites « intégrées ». Je pense là bien entendu à la surveillance humaines mais aussi à la télésurveillance et à la surveillance électronique (il sera intéressant d'entendre M.CHWAT tout à l'heure) mais qui n'est pas le seul intéressé : tous les secteurs de la sécurité privée devront intégrer l'outil numérique dans leur process.

Là aussi, seule l'anticipation permettra aux entreprises de surmonter les obstacles en adaptant notamment les mécanismes de formation continue. Mais cela ne saurait être suffisant : une véritable gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences doit se mettre en place au sein des branches professionnelles, avec des outils pour la promouvoir. Le contrat d'études prospectives pourrait être un de ceux-là.

Je ne saurais omettre non plus le **défi juridique** qui va aussi se concrétiser, dès le mois de mai prochain, avec l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données de l'Union Européenne, adopté en 2016. Je sais que toutes les entreprises n'ont pas encore appréhendé le seuil d'exigence que va impliquer pour nous tous cette nouvelle norme européenne.

Les entreprises seront ainsi confrontées à l'obligation de contrôler drastiquement des quantités croissantes de données personnelles, dont elles ne sont pas propriétaires et qui constituent pourtant le terreau indispensable d'une sécurité globale incontournable.

L'enjeu des prochaines années sera de faire face à ce paradoxe, que l'Union Européenne s'honore à vouloir maîtriser, au nom de la protection des libertés individuelles

O - O - O

Voilà quelques exemples du type de débats que je voudrais que nous conduisions ensemble ce jour.

Le temps d'une telle journée étant limité, je compte sur des échanges directs et stimulants.

Dans cet esprit, j'ai souhaité deux tables-rondes, la première ce matin, rassemblera des grands opérateurs (élus locaux et dirigeant de parc de loisir) qui viendront confronter leur point de vue avec les représentants des directions générales de la Police et de la Gendarmerie, sur les missions présentes et à venir des entreprises de sécurité.

La seconde, rassemblera les représentants des organisations professionnelles représentatives et le président de la commission mixte paritaire de l'emploi et de la formation professionnelle: ils échangeront sur les questions de fondement interne des entreprises confrontées aux nouveaux métiers et aux nouvelles filières.

Je remercie de même Thomas CAMPEAUX, directeur des libertés publiques et des affaires juridiques, et Stéphane VOLANT, nouveau Président du Club des Directeurs de la sûreté des entreprises, qui ont accepté d'intervenir en début d'après-midi : inutile de vous préciser l'importance des nouveaux objectifs juridiques vous concernant, ni le rôle déterminant du client, « chef d'orchestre » de vos activités.

Enfin, nous finirons la journée par la présentation d'un projet à plus long terme, qui est le projet de campus européen, par M. Alain JUILLET, président du « Forum International des Technologies de Sécurité » : y sera évoquée votre recherche d'une « espace commun » où cadres supérieurs et cadres intermédiaires, de tous les horizons de la sécurité, pourront venir apprendre et apporter leur savoir-faire au contact d'universitaires ou d'autres entrepreneurs. Ce campus doit notamment permettre au secteur de la sécurité privé de développer à terme un institut européen de formation.

O – O - O

Mesdames, Messieurs, vous l'avez compris : nous souhaitons des débats constructifs et prospectifs.

Pour évoquer une citation connue de Camus (*“Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde”*), je crois qu'on s'est à l'inverse ensemble employé à bien nommer les choses, et surtout les maux qui frappent votre secteur. Sachez que je comprends vos inquiétudes, car vos intérêts sont en premier lieu économiques. Il n'est pas toujours confortable d'être chef d'entreprise et d'engager quelquefois jusqu'à son patrimoine personnel dans une entreprise à l'avenir incertain.

Comprenez toutefois que vous n'aurez pareillement auprès des autorités publiques ni ami, ni ennemi, mais des partenaires à la fois bienveillants et exigeants (car soucieux de la sécurité de leurs concitoyens) et donc attentifs à chacune de vos requêtes : c'est là la conséquence de votre changement de statut, comme « *acteur aujourd'hui pleinement reconnu de la sécurité de notre pays* », changement que le continuum fera émerger.

Bonne journée à vous !

